

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/05/2026 - B2026/005921 - 2008 B 80078 - 490 846 664 - @SPEEDMICRO

N° de Dossier : **SPEEDMI**

En Euro

SG

Cabinet Fiduciaire Expert et Conseil 38 rue Paul-henri Charles Spaak 26000 VALENCE

EURL SPEED MICRO

2 impasse des Ighes

26800 ETOILE-SUR-RHONE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2026

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
2600500	606056	96	ST	651
N° Siret		49084666400046		

Signature _____

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD[illegible]

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		EURL SPEED MICRO		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		2 impasse des Ignes 26800 ETOILE-SUR-RHONE			
SIRET		4 9 0 8 4 6 6 6 4 0 0 0 4 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
				Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	31	042	31
	Total I (5)	044	31	048	31
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		060	7 100	062	7 100
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	6 412	070	6 412
		072	295	074	295
	Charges constatées d'avance *	092	287	094	287
	Valeurs mobilières de placement	080	160	082	160
	Disponibilités	084	1 587	086	1 587
	Total II	096	15 841	098	15 841
	Total général (I + II)	110	15 872	112	15 872
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	6 700		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	670		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	-2 769		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	3 558		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	8 159		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1 145		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 732		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indique dans la case 169 169 3 168)	172	3 375		
	Comptes courants d'associés	173	446		
	Autres dettes	175	15		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	7 713		
Total général (I + II + III)		180	15 872		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO

Néant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	65 485	
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	
			services *			217		218	614
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
								232	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	66 099	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	30 875
	Variation de stocks (marchandises)*							236	4 645
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)							242	11 368
	Impôts, taxes et versements assumés (dont CFE et CVAE *		243	865			244	1 803	
	Remunérations du personnel*							250	10 700
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant		380	3 088			252	3 088	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39. 1-2°, al 3 du CGI		255				254		
	Dotations aux dépréciations							256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	62 479	

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)		280	4	Charges financières (V)		294	3 619
Produits exceptionnels (IV)						290	65
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 19 quinquies 1°)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)							

2- BÉNÉFICES OU PERTES :

Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

				310	3 558
--	--	--	--	-----	-------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2

Remunérations et avantages personnels non déductibles*		316		314	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles*		322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
Divers* dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
---	--	--	--	-----	--

Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44. autres A)	987		342
----------------------------------	-----	-------------------------	-----	--	-----

France Ruralités Revitalisation FRR (44. autres A)	181	JEI (44. sexes A)	989		
--	-----	-------------------	-----	--	--

ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
---------------------	-----	----------------------	-----	--	--

Bassins d'emploi à redynamiser (44. duadécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
--	-----	---	-----	--	--

ZFANG (44. quaterdecies)	343	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
--------------------------	-----	---	-----	--	--

BUD (44. sexdecies)	992				
---------------------	-----	--	--	--	--

Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
--	--	-----	--	-----	--

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
---	--	-----	--	--	--

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
---	--	-----	--	--	--

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
---	--	-----	--	--	--

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
---	--	-----	--	--	--

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
---	--	-----	--	--	--

Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
--	--	-----	--	--	--

Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
---	--	-----	--	--	--

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649			
---	--	-----	--	--	--

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col 1 Déficit col 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		354	
--	--	-----	--	-----	--

Déficits antérieurs reportables : *				360	3 619
-------------------------------------	--	--	--	-----	-------

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col 1 Déficit col 2

		370		372	61
--	--	-----	--	-----	----

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		EURL SPEED MICRO		Néant ☐ *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	31	482		484		486	31	
TOTAL		490	31	492		494		496	31	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5				
vues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
⑤										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 239 F et 238 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL SPEED MICRO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst techniques mat et outillage	730	735
Inst générales agence- ments amen div	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 919
Deficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Deficits imputés	983	3 619
Déficits reportables	984	10 300
Déficits de l'exercice	860	61
Total des déficits restant à reporter	870	10 361

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325	181
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée		374	13 160
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	13 491
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	6 646

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise : EURL SPEED MICRO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
		Durée en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		134	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-SDI-SD au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § "Répartition des salariés"

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

4 9 0 8 4 6 6 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL SPEED MICRO

ADRESSE (voie)

2 impasse des Ignes

CODE POSTAL

26800

VILLE

ETOILE-SUR-RHONE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance Date N° Département Commune Pays
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance Date N° Département Commune Pays
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN

4 9 0 8 4 6 6 6 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL SPEED MICRO

ADRESSE (voie) 2 impasse des Igues

CODE POSTAL 26800

VILLE ETOILE-SUR-RHONE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO

Numéro de siret

49084666400046

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 05911781	1
Cotis. soc. TNS à payer Cotis. soc. TNS à payer	207
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 05911781	3
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 05911781	2
Total des charges à payer	213

[Signature]

Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO
Numéro de siret 49084666400046

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cotis. fisc. et soc. TNS const Cotis. fisc. et soc. TNS co			287		
Total des charges constatées d'avance			287		



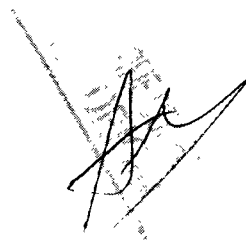
Désignation de l'entreprise EURL SPEED MICRO
Numéro de siret 49084666400046

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA



EURL SPEED MICRO
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital
de 6 700 E
Siège social : 2 Impasse des Ignes
26 800 ETOILE SUR RHONE
ROMANS 490 846 664

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 22 MAI 2026**

L'an deux mille vingt six,

Le 22 mai,

A 9 heures,

Mr FLEURY associé unique de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 6 700 €, divisé en 670 parts de 10 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2 Impasse des Ignes – 26 800 ETOILE SUR RHONE, sur convocation de la gérance.

Est présent:

- Monsieur Arnaud FLEURY, possédant 670 parts.

Associé unique de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud FLEURY, gérant associé unique présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,

A.F.


- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du membre de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions;

l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture est terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport,

A.F.


approuve successivement chacune des dites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le gérant, le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Arnaud FLEURY

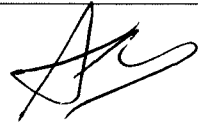
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a cursive flourish and a long horizontal stroke.

EURL SPEED MICRO
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital
de 6 700 E

Siège social : 2 Impasse des Igués
26 800 ETOILE SUR RHONE
ROMANS 490 846 664

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 22 mai 2026

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	Nom Adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1)	Arnaud FLEURY	670	670	

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à l'associé unique
présent possédant 670 parts.

Le gérant
Arnaud FLEURY



EURL SPEEDMICRO
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital
de 6 700 E
Siège social : 2 Impasse des Ignes
26 800 ETOILE SUR RHONE
ROMANS 490 846 664

RAPPORT DE GESTION
de la gérance de l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 22 MAI 2026

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre présente un chiffre d'affaires de 66 099€ contre 53 271 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est de 3558€ alors qu'il était de 1205€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Évolution prévisible et perspective d'avenir

L'objectif est de continuer à accroître le chiffre d'affaires et de diminuer les coûts.

- Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépense de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, notre Société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

Le montant des traitements et salaires est égal à 10 700€.

Le montant des charges sociales et cotisations sociales est égal à 3088€.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 62 479€, elles étaient de 52 026€ au 31 décembre 2024.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice est de 3619€ contre 1245€ pour l'exercice précédent. Il est affecté aux autres réserves pour un montant de 3619€.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un bénéfice de 3558€.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître par un bénéfice de 3558€.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La gérance,
Arnaud FLEURY

